


Le mot du Conseiller administratif

Une année est passée depuis la dernière élection municipale. Ce n'est certes pas encore le moment d'établir le bilan. Néanmoins, relevons les faits les plus marquants et par la même occasion, soulignons la ligne politique proposée par le groupe PDC.

- Notre Commune traverse en ce moment une période très difficile sur le plan financier. L'exercice de l'année 2007 a été bouclé avec un déficit de l'ordre de 300'000.-. Malgré cela, la Commune a pu rembourser 1 million à l'État pour la même période. A rappeler que diminuer les dettes est une des mesures du programme politique du groupe PDC pour cette législature.
- Une des principales causes de cette situation réside au fait que les charges de la crèche sont devenues trop importantes. Face à un domaine très sensible qui se prête facilement à des interprétations mal intentionnées le groupe PDC adopte une position claire :

maintenir les mêmes prestations aux habitants de la Commune mais exiger une gestion plus rigoureuse et performante au niveau du personnel et favoriser en même temps le développement du réseau des familles d'accueil.
- Les travaux de la maison Briefer et de la cure catholique sont sur le point d'être terminés. Le Conservatoire Populaire de Musique ainsi que les associations communales vont bénéficier des locaux supplémentaires dans de bonnes conditions. Dans l'optique de l'aménagement de la place du village, l'étape suivante sera la construction du parking souterrain derrière l'immeuble de la Coop. Le groupe PDC soutient ce projet et souhaite que les autorités engagent

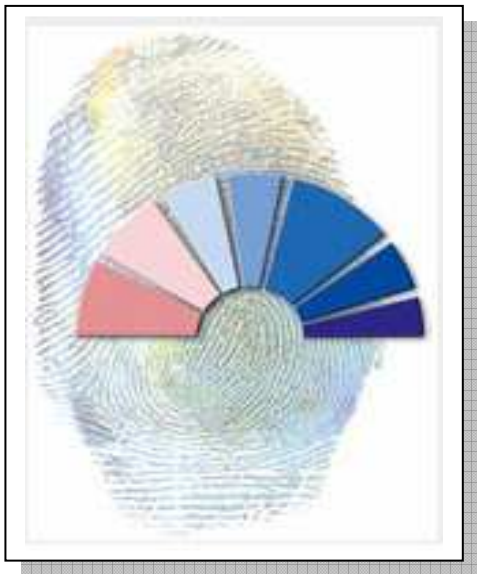
des discussions avec les habitants afin de trouver une solution satisfaisante.

- Le développement durable est marqué par le projet original intitulé « le pouvoir de la goutte d'eau » et des mesures visant à encourager l'économie de l'énergie, à favoriser les énergies renouvelables au détriment des énergies fossiles.
- Un projet culturel très ambitieux est en cours de préparation pour fêter le 300^{ème} anniversaire de Jean-Jacques Rousseau en 2012. Le groupe PDC soutient ce projet et félicite Denis Soulier, conseiller municipal PDC, qui présidera l'association qui sera fondée pour cette occasion. Il demande en même temps des précautions nécessaires afin d'éviter à la Commune des surprises désagréables sur le plan financier.
- Dans les perspectives des plans d'aménagement qui risquent de transformer radicalement tant le périmètre de la croisée de Confignon que le quartier des Cherpines, le groupe PDC défend un développement durable qui se décline en la préservation de la pénétrante verte, une construction des logements avec mixité sociale et respectueuse de l'environnement et la création des emplois.
- L'intercommunalité a franchi un pas important depuis une année. En effet, les Conseils administratifs des trois communes Bernex, Onex et Confignon se rencontrent désormais 4 fois par année. Les Conseils administratifs de Confignon et Plan-les-Ouates se concertent dans le cadre de l'aménagement du quartier des Cherpines. Des séances de travail réunissant les commissions du Conseil municipal des deux communes Bernex et Confignon ont souvent lieu.

Voilà une année riche en événements ; une année où avec son enthousiasme, sa conviction et sa détermination, le groupe PDC a bien réussi à faire valoir la juste valeur de sa politique.

Dinh Manh UONG
Conseiller administratif PDC

La constituante



Au mois d'octobre prochain, les citoyens genevois devront élire leur « Constituante », soit un groupe de 80 personnes qui seront chargées de réviser entièrement la Constitution.

Le Parti Démocrate-chrétien (PDC), se réjouit de pouvoir se lancer dans l'aventure unique et historique de revoir la Constitution de la République et canton de Genève, en tant que partenaire privilégié et représentatif de la population genevoise.

Elus pour 4 ans, les Constituants auront la noble tâche de redonner à Genève un nouveau contrat social. La Constitution actuelle étant en vigueur depuis 1847, il est temps de la réadapter aux évolutions de la société civile. Exercice non seulement politique et juridique mais également philosophique, la Constitution est une charte fondamentale qui unit et régit les citoyens à leur Etat.

Différents chantiers (liste non exhaustive) seront initiés et traiteront entre autres des objets suivants :

1) Des institutions

- Conseil d'Etat; nombre de membres, le système électoral, durée des mandats, compétences et fonctionnement ?
- Grand Conseil; nombre de membres, système électoral, travail des commissions, leurs nombre, compétences et fonctionnement ?
- Pouvoir judiciaire; élection des juges, durée des mandats, le rôle des juges d'instruction, création d'une Cour constitutionnelle, d'une cour des comptes etc. ?

2) Les rapports communes – canton

- Voulons-nous conserver le nombre des communes, effectuer des fusions? Quelle organisation et quelle autonomie ?
- Revisiter la péréquation financière, la taxe professionnelle ?
- La Ville de Genève, suppression de son statut actuel, le remplacer ? Votation de principe des électeurs de la Ville ? Comment assurer les droits de participation des citoyens ?
- Redéfinir les compétences Ville – Etat ?

3) Le régime financier

- Redéfinir les compétences financières du peuple, du Grand Conseil, du Conseil d'Etat ?
- Revoir le processus budgétaire?
- Quel frein aux dépenses, les mesures d'assainissement ?

4) Les droits populaires

- Les référendums ?
- Initiatives populaires, nombre de signatures ? Nouveaux droits populaires : motion populaire ?
- Droit de vote et d'éligibilité des étrangers ?
- Votation électronique « E-voting »

5) Les droits fondamentaux

- Droit indépendant à la protection contre l'arbitraire ? Droit à la manifestation ? Droit au choix du mode de vie ?
- Droit d'être indemnisé en cas de détention injustifiée ?
- Renforcement de l'égalité hommes – femmes, quotas ?
- Droits sociaux : au logement ? à la formation ? au travail ? au minimum vital ? Droit de grève ?

6) Relations Eglises – Etat

- Séparation Eglises – Etat
- Reconnaissance des communautés religieuses, laïcité ?

7) La coopération transfrontalière

- Création de nouvelles institutions transversales ? de nouveaux espaces ?

8) La société civile

- Où finit l'Etat? Où commence la société civile?
- Le rôle des partis politiques, leurs financements ?
- Le rôle des syndicats, la participation des associations

Suite p. 4



Place du Village

L'aménagement du 'Centre Historique du Village', est revenu au centre de l'actualité, suite au projet de construction d'un parking au chemin des Hutins par la Fondation du logement. Ce projet a été combattu par une résolution présentée au Conseil Municipal du 13 mai 2008, signée par des représentants des Voix de Gauche, du Parti Radical et du Parti Libéral. Cette résolution a été rejetée par le conseil municipal.

Au fil de ces dernières années, nous avons assisté à l'envahissement de cette place par les véhicules des riverains du chemin des Hutins, des clients et employés des commerces et maintenant par des véhicules ventouses types camping cars.

La municipalité a déjà réagi en plaçant en zone bleue le parking devant la Coop, zone appelée aussi 'chambre d'arbres'.

En 2003, un projet de réaménagement du Centre Historique a été présenté à la population. Ce projet a été vivement critiqué car il préconisait la suppression des places de parc sur la place, la fermeture à la circulation du chemin des Hutins et la construction d'un parking communal.

Le centre devenait une zone vide de 8'000m² soit l'équivalent de la place du Molard.

En 2006, consciente que le problème de l'aménagement de la place du village ne pouvait pas se résoudre sans créer de nouvelles places de stationnements pour les riverains, la Fondation du Logement a lancé un projet de parking à couverture végétale. Ce projet, financé par la Fondation, a été présenté à la population en décembre 2007. Il a levé des remarques et critiques qui ont été prises en compte et une deuxième réunion avec les riverains a été organisée en mars 2008.

Aujourd'hui, la Fondation a modifié son projet et travaille avec la Commission de l'Aménagement, de

l'équipement et des Constructions afin de coordonner les deux projets, un parking pour les riverains et un Centre Historique pour tous les Confignonnais.

Contrairement aux déclarations du flyer 'Vu de Gauche' de février 2008, la Fondation du Logement de Confignon est composée d'élus, soit M. Alain Dreier, Conseiller administratif, président (Libéral), M. Samuel Dunant vice-président (Libéral), M. Daniel Blondin, secrétaire (PDC) M. Vincent Bujard (Radical) et Mme Sophie Demaurex (Voix de Gauche). Ces derniers considèrent que la Fondation doit mettre à disposition de ses locataires des possibilités de stationnements sur le domaine privé, comme la commune l'impose pour toute nouvelle construction, et ont poursuivi le projet démarré lors de la dernière législature.

La résolution présentée par les signataires propose de transformer le 'Carré Berthet' en un parking à ciel ouvert regroupant les stationnements de la 'Chambre d'arbres' et du Parvis de l'Eglise, tout en concédant qu'un parking au chemin des Hutins sera nécessaire. Ainsi, tous les véhicules, riverains, clients des commerces, visiteurs de la maison Briefer et de l'église, seraient concentrés au centre du village.

Ensemble, les élus PDC refusent cette vision car elle dévalorise l'aspect architectural de la place

- ne permet pas de diminution de trafic
- ne donne pas de place supplémentaire pour la maison Briefer (maison des associations)
- impose un financement par la commune à l'usage des locataires de la Fondation

Par contre, ils estiment que la construction du parking par la Fondation du Logement est nécessaire et doit être entreprise en premier car elle :

- met à disposition des locataires une (ou plusieurs) place(s) garantie(s), sécurisée(s) mais payante

Suite p. 4



suite article : **Place du Village**

- permet de diminuer le trafic du chemin de Sous-le-Clos en détournant les véhicules du futur parking par le chemin de Chaumont et remontée du chemin des Hutins en bidirectionnel jusqu'au parking, sans passer par la place de l'Eglise,
- autorise les mêmes accès qu'actuellement pour tous les riverains du chemin des Hutins qui resterait en sens unique,
- donne la possibilité à la commune d'organiser des manifestations à la salle communale sans perturber les riverains et sans supprimer leurs stationnements,
- permet de revoir le projet d'aménagement en gardant un nombre de places de stationnement à durée limitée plus réduit et préservant les zones de verdure existantes, permettant de libérer la place de l'Eglise des véhicules, cet espace pouvant être aménagé pour des stationnements exceptionnels réglementés
- diminue les charges financières de la commune par une prise en charge des équipements pour des privés par ces privés et non par la communauté,
- permet de rentabiliser les 180'000.- Fr d'études engagés par la Fondation et les 200'000.- Fr de la commune pour le projet de 2003.

Le PDC pour une solution durable et responsable de l'aménagement de la place du Village

Daniel Blondin
Conseiller Municipal



suite article : **La constituante**

Pour se faire, le PDC se donne les moyens de présenter des candidats crédibles, intègres et imprégnés des valeurs démocrates-chrétiennes qui prendront une part active à ce processus de refonte de notre constitution.

Toute personne **membre du parti ou désirant le devenir** peut faire acte de candidature.

Pour en savoir plus, visitez le site

www.pdc-ge.ch

Les Démocrates-Chrétiens sont avec vous dans ce passionnant projet de société !

Maurice Battiaz
Vice-Président du groupe PDC

Le PDC ça m'intéresse

Vous avez envie d'exprimer vos idées, opinions ou simplement être informé de nos activités :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Envoyer ce coupon à :
Maurice Battiaz,
36, Chemin Sur le Beau-1232 Confignon

où par E-Mail à

m_battiaz@geneva-link.ch